

1. *Débitrice:* **Abbate & Fils Sàrl**, Rue du Stand 10,  
**1844 Villeneuve**
2. *Durée du sursis concordataire:* 6 mois jusqu'au  
24.07.2008
3. *Commissaire:* Jacques Lauber, aab, rue du Midi 4, 1003  
Lausanne
4. *Remarques:* Par décision du 24 janvier 2008, communi-  
quée le 29 janvier 2008, le président du Tribunal de l'arron-  
dissement de l'Est vaudois a accordé à ABBATE & FILS  
SARL, Rue du Stand 10, 1844 Villeneuve VD, un sursis con-  
cordataire de six mois, soit jusqu'au 24 juillet 2008, a con-  
firmé l'effet suspensif accordé en ce sens que les procédures  
de faillite actuellement pendantes sont suspendues, a dési-  
gné en qualité de commissaire au sursis M. Jacques Lauber,  
agent d'affaires breveté, rue du Midi 4, à 1003 Lausanne.  
Chaque partie a le droit de recourir au Tribunal cantonal,  
Cour des poursuites et faillites, par acte déposé en deux ex-  
emplaires au greffe du Tribunal d'arrondissement, dans les  
dix jours, dès réception de la présente communication.

Tribunal d'arr. de l'Est vaudois  
1800 Vevey

(00280411)